



ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE TRAVAIL SOCIAL

CAFERUIS

Certificat d'aptitude aux fonctions
d'encadrement de responsable
d'unités d'intervention sociale par la
Validation des Acquis de l'Expérience



L'ETSUP propose un accompagnement en vue de l'obtention du Certificat d'Aptitudes aux Fonctions d'Encadrement de Responsable d'Unités d'Intervention Social (CAFERUIS), par la voie de la VAE, en vertu de l'arrêté du 8 juin 2004 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsabilité d'unité d'intervention sociale – Articles 11 et 12.

Rappel du cadre réglementaire

La validation des acquis de l'expérience est définie dans la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale et ses décrets d'application. Les lois du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle et du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, ont adapté les dispositions spécifiques à la vae.

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification (...) enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles (...) » ;

« Peuvent être prises en compte, au titre de la validation, l'ensemble des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre. La durée minimale requise ne peut être inférieure à un an... » ;

« La validation est effectuée par un jury (...) qui peut attribuer la totalité du titre ou diplôme. A défaut, il se prononce (...) sur la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire ».

<https://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/toute-la-reglementation/toute-la-reglementation-de-la-vae.html>

Prérequis

Pour pouvoir obtenir le certificat d'aptitude par validation des acquis de l'expérience, les candidats doivent justifier des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le certificat d'aptitude, et ce sur une durée minimale d'1 an, soit 1607 heures continues ou non

Le rapport direct avec le certificat d'aptitude est établi lorsque le candidat justifie avoir exercé :

- Au moins deux activités relevant d'une des trois fonctions suivantes figurant au référentiel d'activités : « pilotage de l'action », « encadrement d'équipes et de professionnels gestion des ressources humaines », « gestion administrative et budgétaire »

Ou

- Au moins quatre activités relevant de deux des trois fonctions suivantes figurant au référentiel d'activités : « communication interne », « participation au projet de la structure », « partenariat d'action et travail en réseau ».

Domaines de Compétences à Valider (Référentiel de compétences de CAFERUIS)

Domaines de compétences 1 : Conception et conduite de projets d'unité u de service dans le cadre du projet institutionnel

Domaine de compétences 2 : Expertise technique

Domaine de compétences 3 : Management d'équipe

Domaine de compétences 4 : Organisation du travail, gestion administrative et budgétaire d'une unité ou d'un service

Domaine de compétences 5 (transversal) : Communication, interface et gestion des partenariats

Domaines de compétences 6 (transversal) : Evaluation et développement de la qualité

Procédures VAE CAFERUIS

1) Examen de la validité de la demande – livret I (lien plaquette)

2) Attribution de tout ou partie du CAFERUIS – livret II (Article 12 de l'arrêté)

Sur la base du livret de présentation des acquis de l'expérience et d'un entretien avec le Candidat, le jury composé conformément à l'article 7 du décret no 2004-289 du 25 mars 2004 est compétent pour attribuer tout ou partie du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale.

En cas d'attribution partielle, le jury se prononce également sur les connaissances, aptitudes et compétences qui, dans un délai de cinq ans à compter de la date de notification de la

décision du jury par le préfet de région, doivent faire l'objet de l'évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du certificat d'aptitude. Le candidat peut opter pour un complément d'expérience professionnelle visant une nouvelle demande de validation des acquis de l'expérience ou pour un complément par la voie de la formation préparant au certificat d'aptitude. Dans ce cas, il est dispensé des épreuves du certificat d'aptitude attachées aux compétences déjà validées et bénéficie des allègements de formation correspondants.

L'accompagnement à la VAE CAFERUIS

L'ETSUP prévoit un accompagnement réglementaire de 24h. Il débute à partir de la date de recevabilité du dossier et prend fin à la décision du jury.

Il s'agit d'une aide méthodologique pour préparer son dossier (livret 2), préparer l'entretien avec le jury et la mise en situation professionnelle.

L'accompagnement s'organise sous forme de séances d'information collectives (si le nombre de personnes accompagnées le permet) et d'entretiens individuels, en présentiel ou à distance (mail, visio, téléphone).

En cas de validation partielle par le jury, un accompagnement complémentaire en vue de la validation des domaines de compétences manquant peut être proposé pour une durée inférieure à 24h, selon le profil du candidat (Décret n° 2014-1354 du 12 novembre 2014).

Le calendrier prévisionnel de la formation 2022

Séquences	Temps	Dates et intervenants	Horaires	Accompagnement
Séquence 1 collective	4h	14 février 2022 Intervenant et responsable du centre de doc	09h00-13h00	Présentation de la démarche VAE et du centre documentaire
R1 Rencontre individuelle	2h	Février 2022 Guidants	Selon rendez-vous	Présenter ses motivations Poser ses expériences de travail Repérer les articulations entre référentiel et situations choisies
Séquence 2 collective	3h	10 mars 2022 Intervenant	09h30-12h30	Atelier d'écriture Comment décrire et analyser une situation de travail Les différents niveaux de l'écrit
R2-3 Rencontre individuelle	5h	Mars à mai 2022	Selon rendez-vous	Retour par le guidant des écrits envoyés en amont par @
Séquence 3 collective	3h	Jeudi 01 juin Guidants	09h30-12h30	Jury Blanc

R4 Rencontre individuelle	4h	Juin-septembre	Selon rendez-vous	Retour des écrits par le guidant Analyse des situations de travail
DRIEETS		16 septembre 2022		Date limite de réception des livrets 2 à l'ASP
Séquence 4 collective	3h	Jeudi 13 Octobre 2022	09h30-12h30	Atelier : entraînement à l'oral et mise en situation
DRIETTS		5 au 07 décembre 2022		Soutenance du livret II
DRIETTS		14 décembre 2022		Jury plénier
Bilan Post VAE		Décembre 2022		A la demande du candidat

Contrats de prestation

Les accompagnements font l'objet d'un contrat de prestation VAE adapté à chaque candidat en fonction des modalités de son suivi.

- Contrat de 24h - VAE CAFERUIS : 1650 € TTC
- Contrat spécifique VAE pour Revalidant

Financements

Plan de Formation employeur, OPCO, CPF et/ou financement personnel.

Equivalences

Il n'y a pas lien avec autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations.

Fiche de renseignements

Formation VAE CAFERUIS

Coordonnées personnelles

M^{me}, M. (rayer les mentions inutiles)

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Pays de naissance :

Niveau d'études :

Adresse postale :

Rue :

Code postal :

Ville :

Tél. fixe :

Portable :

E-mail :

Fiche de prise en charge Formation VAE CAFERUIS

CANDIDAT

Je soussigné(e) : M^{me}, M. (rayer les mentions inutiles)

.....
.....

sollicite un accompagnement à la VAE du Diplôme :

.....
de heures

Les frais seront pris en charge : par moi-même par mon employeur

par CPF
pour l'année 2021

Je demande l'établissement d'un contrat de formation : Oui Non

Les factures sont à envoyer à

.....
.....

Fait à, le.....

Signature :

EMPLOYEUR (si prise en charge par l'employeur)

Je soussigné(e) : M^{me}, M^{lle}, M. (rayer les mentions inutiles)

.....
.....

atteste que l'entreprise, l'organisme ou l'association, ci-dessous indiqué(e)
:

.....
.....

prend en charge les frais de formation inhérents à l'accompagnement à la
VAE du Diplôme de :pour
.....euros.

et demande l'établissement d'une convention de formation : Oui

Non

La facture est à envoyer à :

.....

Fait à, le.....

Signature et cachet :

Autorisation de l'employeur à suivre la formation

Je soussigné(e) : M^{me}, M. (rayer les mentions inutiles) :

.....
Titre :

Autorise :

M^{me}, M^{elle}, M. (rayer les mentions inutiles)

.....
à suivre la formation de « VAE du diplôme..... » qui se déroulera à l'ETSUP pour l'année 2021.

Fait à le.....

Signature et cachet :

